

Le RSI



Le RSI (Régime Social des Indépendants) a pour mission d'assurer la protection sociale obligatoire de 5,4 millions de chefs d'entreprise indépendants – actifs et retraités – artisans, commerçants, industriels et professionnels libéraux et de leur ayants droit.

Il effectue l'affiliation, le recouvrement des cotisations et contributions sociales personnelles, le versement des prestations, l'action sanitaire et sociale, le contrôle médical, la médecine préventive.

Le RSI conseille et accompagne le chef d'entreprise au moment de la création de l'entreprise, tout au long de son activité et de sa retraite.

Le RSI renforce la proximité et la personnalisation de l'accueil en s'appuyant sur un réseau décentralisé composé d'une caisse nationale et de 30 caisses régionales.

